

Séance du 12 décembre 2022

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au conseil municipal | en exercice | qui ont pris part à la délibération |
| 33 | 33 | 30 |

Date de la convocation : 06.12.2022

Date d'affichage : 06.12.2022

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le :

L'an deux mille vingt-deux et le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel BISSON, Maire,

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT, Mesdames LENGARD, DUCLAU, Monsieur NIATI, Madame LITWINSKI, Messieurs BIANCHI, LAUBERTHE, Mesdames HULIN, VESSAH, Monsieur CAMPEIS, Madame HABERT, Messieurs AGARD, ABDELLAOUI, Madame BITTY KOUAKOU, Monsieur JLASSI, Mesdames THELUS ROSINEL, AWALE GUEDI, BETHUNE, Messieurs NDOYE, CARRARA, Madame ARPACI.

PROCURATIONS : Monsieur NIANE pour Monsieur BIANCHI, Monsieur GOUET-YEM pour Monsieur BISSON, Monsieur VEY pour Madame THOBOR, Madame KOMBO-TSIMBA pour Monsieur LAUBERTHE, Madame SOUFI pour Monsieur NIATI, Monsieur EDOM pour Monsieur FLAHAUT, Madame POCROT pour Madame LENGARD.

ABSENTS : Mesdames RHOUN, AUDET, Monsieur AMIENS.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame HULIN.

Objet de la délibération

Acquisition de la parcelle A 1136, 2 rue de la Prairie

Rapporteur : V.Thobor

N° 2022-91

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1311-9 à L.1311-12 et L.2241-1,

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L.1111-1, L.1211-1 et L.1212-1,

VU l'avis de l'autorité compétente de l'Etat en date du 21 février 2022,

CONSIDÉRANT le projet *Cœur de ville* et notamment la requalification complète de la place du Colombier et de ses abords dont les études techniques et la concertation sont lancées,

CONSIDÉRANT les acquisitions communales antérieures sur l'îlot urbain délimité par les rues de Paris, de la Prairie et la place du Colombier qui permettent à la commune de maîtriser à ce jour deux des trois parcelles de l'îlot,

CONSIDÉRANT l'intérêt général à acquérir la troisième et dernière parcelle afin d'engager la mutation urbaine complète de cet îlot dans le cadre de la rénovation de la place et de ses abords,

Après l'avis de la commission générale en date du 28 novembre 2022,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE,

Article 1^{er} : D'acquérir, par voie amiable, la parcelle appartenant à l'établissement public d'aménagement, cadastrée section A n°1136, d'une contenance de 389 m², sise 2 rue de la Prairie, au prix de 115 200 euros,

Article 2 : De prendre en charge les frais d'acte afférents à l'acquisition,

INDIQUE

Article 3 : que les crédits correspondant à cette acquisition sont inscrit au budget primitif – exercice 2022,

AUTORISE,

Article 4 : Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire :

- ✓ *Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération.*
- ✓ *Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de validité.*

**POUR EXTRAIT CONFORME
LIEUSAIN, le 12 décembre 2022**

La secrétaire de séance

Nadine HULIN

Le Maire,

Michel BISSON

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
LIEUSAIN

Section : A
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 08/06/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

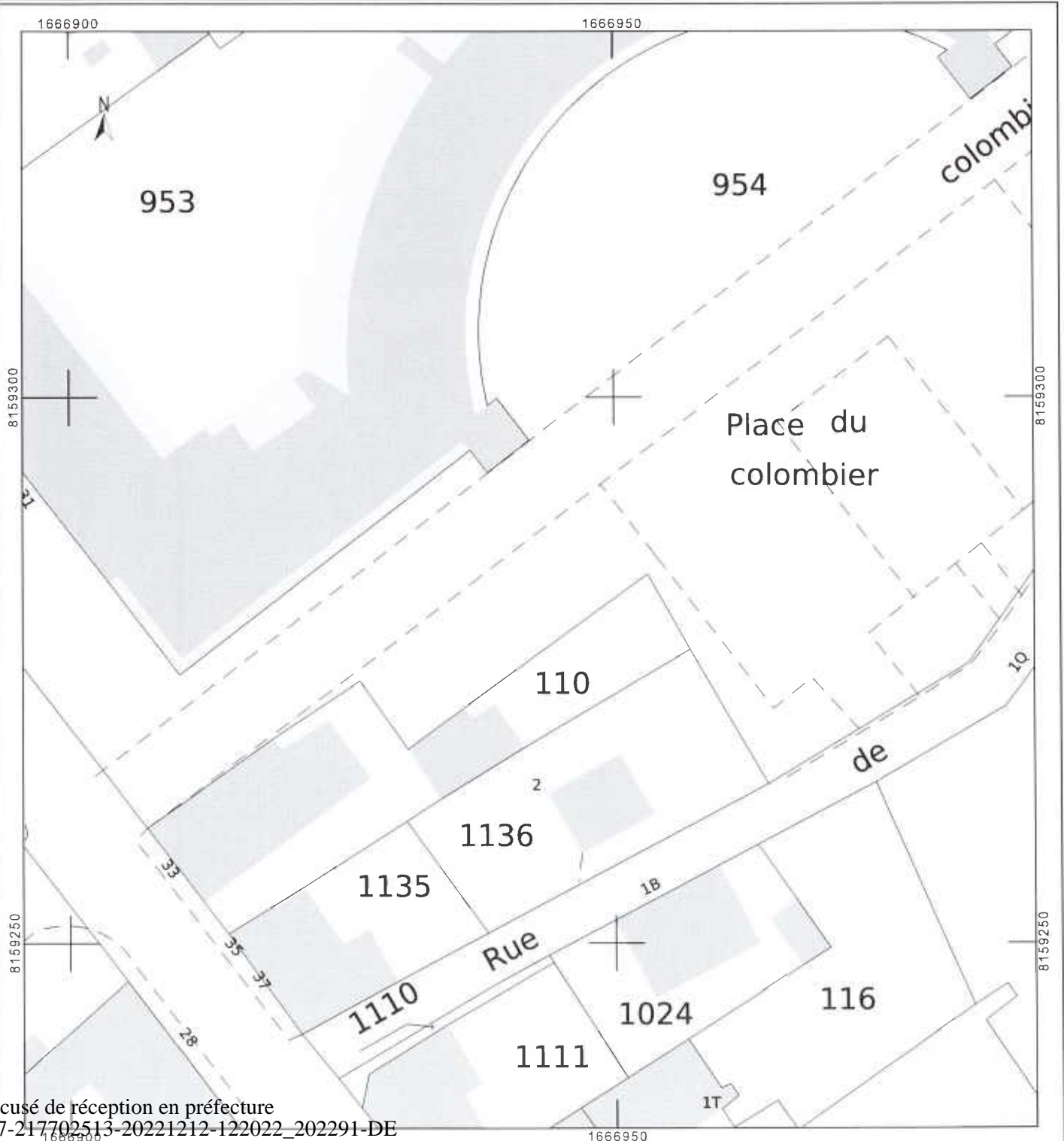
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Melun
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 BLD Chamblain 77010
77010 Melun Cedex
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Accusé de réception en préfecture
077-217702513-20221212-122022_202291-DE
Reçu le 14/12/2022

1666950